

date de mise en ligne : 22 novembre 2024



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00156** du **15 NOV. 2024**
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e) 127 Rue Gambetta
 92150 Suresnes

En vue de la réalisation : REFECTON COMPLETE ET A L'IDENTIQUE DE LA
CORNICHE

Sur un terrain sis 1 Avenue Léo Lagrange
Cadastré AM388

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 15 NOV. 2024

Le Maire

Le Maire,
Pour le Maire, Régis Gaudin
la 3^{ème} adjointe Régis Gaudin
Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet
de la décision municipale n° **DP 94078 24 00156** du a été affichée en
Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,